



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 719 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les viaducs situés sous le chemin Sainte-Marie au début de la sortie 41 de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40 Ouest), dans l'ouest de l'île de Montréal à Sainte-Anne-de-Bellevue, ont été construits dans les années 1960 et qu'ils sont fermés à toute circulation par mesure de précaution, depuis le 28 mars 2011, compte tenu de l'état précaire de structure ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne dispose pas des moyens financiers pour investir dans la reconstruction de ces deux viaducs ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec juge qu'il n'est pas de sa responsabilité d'agir dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers de la route résidant dans la région de Vaudreuil-Soulanges sont obligés de faire un détour de 4,5 kilomètres ou, dans certains cas, d'emprunter la sortie 44 qui mène jusqu'au chemin Sainte-Marie qui est également dans un piteux état, dans le but de se rendre jusqu'au boulevard des Anciens-Combattants ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue prévoit faire d'importants travaux sur le chemin Sainte-Marie sous peu ;

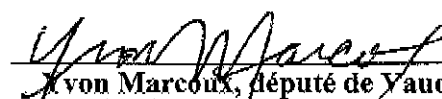
CONSIDÉRANT QU'une des solutions qui serait le plus envisageable est la démolition des viaducs pour construire un carrefour giratoire qui serait nettement moins coûteux que de refaire les deux viaducs ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la reconstruction des deux viaducs serait d'environ 5 millions de dollars plutôt qu'un peu plus de 2,6 millions de dollars pour la construction d'un carrefour giratoire ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement actuel qu'un plan d'action soit mis de l'avant afin que la situation soit réglée dans les meilleurs délais possible.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Yvon Marcoux, député de Vaudreuil

11 juin 2013
Date de signature de l'extrait